CONSTANTIN SVOLOPOULOS

L'ATTITUDE DE LA GRÈCE VIS À VIS DU PROJET BRIAND "D'UNION FÉDÉRALE DE L'EUROPE"

Les événements, liés au Projet Briand "d'union fédérale de l'Europe", qui se sont produits à partir de la prise de cette initiative jusqu'à son aboutissement resté sans effets, sont déjà connus. Au début du mois de septembre 1929, l'homme politique français propose du haut de la tribune de la Société des Nations la constitution d'une Fédération des Etats Européens. Son exposé initial deviendra plus concret en mai 1930 quand les vingt-sept états européens, membres de l'organisme de Genève, le chargeront d'établir un mémorandum dans lequel il formulera longuement la proposition d'une nouvelle organisation politique et économique de l'Europe. Le fonctionnement de la nouvelle institution serait intégré dans le cadre de la S.D.N., sous le patronnage de laquelle elle agirait. La sauvegarde de l'égalité et le maintien des droits souverains des parties contractantes constituaient la pierre angulaire du nouvel édifice. Son fonctionnement serait principalement basé sur la Conférence Européenne, en tant que force directrice, le Comité Politique, qui remplirait la fonction d'organe exécutif, et le Secrétariat[1].

Dans sa conception de base le Projet Briand, malgrè son caractère progressiste, non seulement n'allait pas à l'encontre des nécessités politiques bien concrètes, telles que la sauvegarde de la sécurité territoriale et le renforcement de la collaboration pacifique en Europe, mais il tendait plutôt à y répondre. Cependant, la diversité des objectifs à court terme, souvent opposés, devait fatalement pousser les européens à adopter, en général, une attitude d'expectative ou même de refus. Sur un total de vingt-sept réponses, seuls quatre ou cinq partenaires firent exception en acceptant, sans réserves, le projet exposé dans le mémorandum du 1er mai 1930. Le gouvernement grec était au nombre de ceux-ci.

Avant même que des propositions d'unification européenne ne soient

1. Ministère des Affaires Etrangères, *Documents relatifs à l'organisation d'un régime d'Union fédérale européenne*, Paris, Impr. Nat., 1930.

formulées officiellement par Aristide Briand, une réponse positive était en germe au sein du gouvernement grec; d'avance, elle avait été publiquement annoncée, dès les derniers mois de 1929. Etroitement lié, à titre personnel et au niveau politique, avec Vénizèlos, son homologue grec—qui demeurait un des rares protagonistes de la Grande Guerre à exercer une charge gouvernementale de responsabilité—le premier ministre français avait ressenti très tôt la nécessité de son concours moral. Quand, en juillet 1929, Nicolaos Politis, ambassadeur à Paris, annonça à Andreas Michalacopoulos, vice-président du Conseil, la décision de Briand de soumettre aux gouvernements européens l'idée d'une union fédérale, il n'omit pas de souligner: "En m'annonçant sa décision, M. Briand m'a fait savoir qu'il s'était déjà entendu sur la question avec M. Stresemann lors de son passage à Paris vers le milieu du mois dernier et il m'a prié de demander de sa part le concours de M. Vénizèlos. M. le Président a bien voulu me télégraphier son acceptation, qui a été immédiatement communiquée à M. Briand et qui lui a donné une grande joie"[2]. Quelques semaines plus tard, à la Conférence de la Haye, le Président du Conseil grec confirmait, lors d'une rencontre avec le ministre français des Affaires Etrangères, ses dispositions favorables à l'égard du projet d'unification européenne[3]. Enfin, aussitôt après la formulation de la proposition à la tribune de la S.D.N., il n'hésitera pas à déclarer que "pour que l'idée de Fédération Européenne soit adoptée par un homme de l'autorité du ministre français des Affaires Etrangères, cela signifie que l'idée paneuropéenne est désormais passée des mains des poètes à celles des créateurs pratiques"; et il concluait: "Je ne puis qu'exprimer mes voeux les plus sincères pour qu'elle triomphe rapidement"[4].

La remise de la réponse grecque au mémorandum final du 1er mai allait confirmer la position d'Athènes, qui était positive et sans réserve. L'ambassadeur français Clément-Simon, dans un télégramme de service envoyé de

2. Grèce, Ministère des Affaires Etrangères-Archives historiques: *1929-1930/France*, N. Politis (Paris) à A. Michalakopoulos, 17 juillet 1929. Dans une autre lettre adressée au vice-Président du Conseil, N. Politis écrit: "Monsieur Briand croit que l'idée des certains Anglais d'instaurer, entre l'organisation européenne et celle des Etats-Unis d'Amerique, une organisation économique intermediaire des Etats- membres de l'Empire Britannique soit chimerique et que les Anglais, tôt ou tard, prennent conscience du fait que l'Union Européenne puisse préserver la puissance et l'autorité de leur pays en Europe" (*op. cit.*, N. Politis à Michalakopoulos, 12 octobre 1929).

3. D. Kitsikis, "La Grèce et le projet Briand", *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, XII (1965), p. 206.

4. *Το Ελεύθερον Βήμα*, 29 décembre 1929.

la capitale grecque le 13 juillet, qualifia le texte de la réponse hellénique de "très favorable dans son ensemble à l'égard du Projet [du gouvernement français]"[5]. Brève et concise, la réponse grecque contenait un premier point principal: "(Le Gt. hell.) considère que l'idée envisagée d'organiser entre les Etats de l'Europe un régime de constante et méthodique collaboration économique et politique, dans l'esprit et dans le cadre de la S.D.N., répond aux plus nobles aspirations et aux réels intérêts des peuples européens". Et dans une deuxième paragraphe on précisait: "(Le Gt. hell.) est d'avis que ledit mémorandum offre une base pratique très utile de discussion pour la Conférence Européenne qu'il y est proposé de réunir à Genève au cours de la prochaine session de l'Assemblée de la S.D.N.. Au cours de cette discussion, il aura l'occasion de présenter ses remarques sur quelques points inclus dans le rapport inspirées par l'intérêt général de l'Europe et celui, plus spécifique, de la Grèce"[6].

Mais si le gouvernement grec, d'accord sur le principe de base du mémorandum du 1er mai, n'avait pas formulé ou n'avait pas voulu formuler la moindre réserve, cela ne signifiait pas qu'il n'avait pas connaissance des difficultés impliquées par l'initiative de Briand. Déjà, les réponses de la plupart des gouvernements européens, en particulier des Etats européens les plus forts, accordaient à certaines questions une importance significative qui découlait tantôt de quelque problème facilement explicable, tantôt d'une vive défiance ou d'une réaction latente: Le principe de la souveraineté nationale demeurerait-il absolument respecté ou prévoirait-on l'abandon d'une partie des droits souverains des Etats contractants à des organes collectifs? La nouvelle organisation européenne s'harmoniserait-elle, ou entrerait-elle en contradiction dans l'action, avec l'esprit et les règles de la Société des Nations? Serait-ce le critère économique ou le critère politique qui prévaudrait pour définir la stratégie commune des Etats européens? Enfin, comment satisferait-on les Etats qui conservaient—comme la Grande-Bretagne—des intérêts vitaux hors de l'espace européen?

Quand, au début du mois de septembre 1930, Briand convoquera à Genève une conférence des Etats européens qui avaient déjà formulé leurs avis sur le mémorandum du 1er mai, la délégation grecque plaidera chaleureusement en faveur des thèses françaises. Nicolaos Politis développera les posi-

5. France. Ministère des Affaires Etrangères. Archives, *S.D.N.: 1253,* Clément-Simon (Athènes) à Briand, 13 juillet 1930.

6. *Documents relatifs à l'organisation d'un régime d'Union fédérale européenne...,* p. 65 ; Première apparition dans la presse: *Le Messager d'Athènes,* 13 juillet 1930.

tions grecques plus amplement que le Président du Conseil—sans toutefois omettre de mentionner aussi les points ambigus du mémorandum: le gouvernement grec salue avec la plus grande satisfaction l'idée de l'unité des Etats de l'Europe: pour dissiper toute inquiétude, l'œuvre doit être entreprise dans le cadre de l'organisation internationale et doit respecter la souveraineté nationale des Etats; dans de telles conditions, non seulement l'union européenne ne conduira pas à l'affaiblissement de "l'Europe des patries", mais contribuera à son renforcement; les Etats européens s'assureront d'importants avantages non seulement dans le domaine économique, mais aussi dans le domaine politique; l'évolution vers la fédéralisation doit être entreprise avec une attention particulière et en prévoyant assez de temps... Et le représentant grec concluait par une observation capitale—bien évidemment inspirée par le cas particulier de la Grande-Bretagne: "On devrait prévoir l'Union de l'Europe assez élastique pour que soit possible la participation de tous les Etats, et même de tous ceux dont le centre de gravité est situé plutôt à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'Europe"[7].

Le lendemain, Vénizèlos renevait de sa propre initiative à ce même sujet. "Il serait normal que toute union de l'Europe englobe la notion d'union douanière-soutenait-il à l'occasion d'un entretien avec Robert Cécil, représentant anglais à la S.D.N.—mais il serait impossible à la Grande Bretagne d'y adhérer si cela signifiait la tarification des produits de ses Colonies..." Sa principale inquiétude tenait à un problème qui n'avait pas été ouvertement discuté dans le cadre de la Conférence intereuropéenne: les "Puissances vaincues" seraient-elles vraiment disposées à adhérer à une formation qui exclurait à perpétuité le recours à l'article 19 du Pacte de la S.D.N. sur la révision du régime des Traités de Paix avec le consentement des parties concernées? "J'ai rencontré M. Vénizèlos ce matin sur sa demande—écrit Robert Cecil, le 8 septembre. Il était préoccupé et voulait me parler du projet Briand. Il a dit qu'il attachait une importance capitale à la rédaction d'une déclaration de Briand lui-même, précisant que le projet ne devrait en aucun cas être mis en relation avec la procédure de l'article 19 du Pacte [de la S.D.N.]. Il s'est lui-même délibérément rangé à l'idée générale d'une unification de l'Europe, mais il constate qu'il existe une importante suspicion sur cette question et il ressent que, s'il ne peut être fait une déclaration dans l'esprit qu'il recommande, il sera impossible d'obtenir la pleine collaboration de

7. Société des Nations, Archives *50/22540/19816,* Fédération des Comités de coopération européenne, 1930 (8 Septembre).

certaines Puissances..."[8]. Et, en effet, serait-il possible de dépasser l'opposition insurmontable entre les défenseurs du régime de Versailles et les représentants de la révision? Capable de peser les mesures du possible, le Président du Conseil grec n'apparaissait pas particulièrement optimiste quand, quelques heures plus tard, il quittait Genève: "Manifestement, un grand pas a été fait —se bornait-il à déclarer aux représentants de la presse. De toute façon, nous nous trouvons au tout début. Nous devons faire face à une procédure complexe"[9].

L'explication de la réaction positive grecque aux propositions d'unification européenne pourrait être recherchée tant au niveau des orientations idéologiques qu'à celui des choix pratiques de la direction politique et de l'opinion publique du pays.

La résultante des tendances idéologiques qui animaient la vie politique grecque s'inséraient dans le vaste champ du libéralisme. Cette prédominance des tendances libérales reflétait aussi, à la fin des années '20, le climat idéologique dominant dans le vaste espace politique de l'Europe. Mais la mise en pratique définitive des principes du libéralisme, tant dans le domaine de la politique intérieure que dans celui des relations inter-étatiques présupposait de surmonter les premiers signes de la crise générale qui couvait déjà dans cette zone géographique sensible. Comme cela allait être démontré après l'extension de la domination fasciste, la prédominance des tendances autoritaires entrainerait l'affaiblissement de la solidarité et l'intensité des antagonismes intra-européens; mais aussi, inversement, l'aggravation de la crise internationale tendait à renforcer les pressions politiques de contrainte au détriment des formations libérales. Par conséquent, ce n'est pas par hasard que la préparation idéologique, liée à la promotion de l'idée européenne, a germé dans la pensée des hommes politiques qui représentaient par excellence l'esprit libéral dans l'Europe, ainsi que dans le cas plus precis, de la Grèce: Eleftherios Vénizèlos, Andreas Michalacopoulos, Alexandros Papanastasiou.

Mais l'invocation de la nécessité de l'unité européenne, sans toutefois être détachée de ses fondements idéologiques de base, était également liée à des objectifs plus immédiatement tangibles—particulièrement sensibles au niveau de la vie politique de la Grèce. Le renforcement du régime démocratique très fragile et des institutions parlementaires devait constituer la

8. Public Record Office, *F.O. 371/14984,* Robert Cecil (Geneva), 9 September 1930.
9. *Το Ελεύθερον Βήμα,* 9 Septembre 1930.

conséquence logique de l'intégration dans une formation interétatique plus large, fondée sur la conjonction des principes de la collaboration internationale et de la souveraineté populaire. Cependant, les profits politiques probables de la Grèce ne se situaient pas seulement dans le domaine des institutions intérieures; ils s'étendaient également au domaine particulièrement sensible de sa sécurité.

Souci primordial, en effet, mais aussi condition préalable vitale à un exercice fécond de la politique extérieure, l'assurance de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du pays était liée à l'adoption du régime des Traités et au constant attachement aux règles de la légitimité internationale. Mais où trouverait-on les appuis pour l'accomplissement de cet objectif stratégique de base? L'application des nouvelles règles d'organisation de la Société des Nations et, en particulier, du système de la "sécurité collective", couvrivait-elle de manière décisive la Grèce en cas d'attaque d'une puissance étrangère? Avant que ne soit confirmée l'insuffisance des garanties de la Charte de Genève, la Grèce avait été la première à subir—à l'occasion de l'épisode de Corfou—le contrecoup de la faiblesse fatale de la nouvelle organisation internationale à réprimer l'action agressive des membres les plus puissants de la société internationale au détriment des moins forts. La Grèce serait-elle donc contrainte de recourir à la pratique de l'équilibre des forces pour s'assurer les moyens de préserver sa sécurité? Les dirigeants grecs, sans exclure le recours à cette solution de nécessité, vont parallèlement s'attacher à mettre en valeur toute possibilité qui pourrait être accordée dans le cadre d'un système contrôlé par les organes de la S.D.N. L'exaltation de l'importance des garanties de Locarno et l'effort pour les étendre à la zone balkanique voisine, l'adhésion immédiate au Pacte Briand-Kellog pour l'interdiction de la guerre et à la clause facultative de l'arbitrage obligatoire, portait l'empreinte de la politique de Vénizèlos et de ses proches collaborateurs. L'acceptation sans réserve des propositions d'"union fédérale" de l'Europe était directement liée à cette même conception de base. Le projet Briand, au-delà de ses origines idéologiques et de ses objectifs économiques spécifiques, était aussi inspiré de manière définitive par cet objectif primordial: contribuer à garantir la paix et la sécurité par l'extension des garanties de Locarno à toute l'étendue du continent européen. La Grèce, sous l'empire de pressions extérieures, capables de mettre en danger son indépendance et son intégrité territoriale, ne pouvait que considérer avec soulagement cette perspective positive[10].

10. C. Svolopoulos, *Η ελληνική εξωτερική πολιτική μετά την Συνθήκην της Λωζάννης. Η κρίσιμος καμπή, Ιούλιος-Δεκέμβριος 1928* (La politique étrangère de la Grèce après

Enfin, les conséquences de la participation de la Grèce à la nouvelle "organisation rationnelle de la production et des échanges européens", comme le prévoyait le projet Briand, seraient—selon le point de vue prédominant—plus positives que négatives. Bien sûr, certains facteurs de la vie publique, moins optimistes ou plus conservateurs, considéraient avec scepticisme les conséquences de l'intégration d'un petit pays à la structure économique fragile dans le cadre d'une formation plus large, dominée par la présence de fortes puissances industrielles. "Il est vrai—rémarquait Jean Politis, ministre de Grèce à Berlin—que le mémorandum parle d'aide à apporter aux pays économiquement moins développés, mais sur ce point également les petits pays y reconnaissent la sollicitude intéressée des grands et y entrevoient l'intention de ces derniers de les pousser de force vers l'agriculture, afin qu'ils deviennent de meilleurs consommateurs de l'industrie des grandes puissances"[11]. Mais les dirigeants grecs, sans ignorer la sensibilité particulière des petits pays, tendaient à lier la façon efficace d'envisager le problème économique de la Grèce à la lutte contre les causes génératrices de cette crise économique dans une zone européenne plus large. "L'interdépendance des nations —soulignait Michalacopoulos à Genève en qualité de ministre des Affaires Etrangères—, la nécessité de réajustements économiques, budgétaires, commerciaux, industriels conformes au nouvel état de choses qui a découlé de la Guerre et de la période de l'après-guerre, ne constituent plus un objet de discussion, mais un axiome, confirmé par l'expérience des événements... La réorganisation de l'Europe présuppose donc une collaboration systématique et rationnelle des Etats. Tel est l'objectif et l'idéal de ceux qui œuvrent pour l'Europe"[12]. Nicolaos Politis, mais aussi, hors du camp gouvernemental, Alexandros Papanastasiou, soulignaient la nécessité de constituer un front commun des Etats européens, capable de contribuer à affronter de manière efficace les premiers signes de la crise économique, la nécessité d'organiser un "Marché plus large" —un "Marché Commun" selon la formulation de Briand lui-même— pour leurs produits industriels, capable de permettre l'organisation d'une production plus scientifique et moins chère[13]. Vénizèlos

e Traité de Lausanne), Thessalonique 1977, pp. 11-15, 155-163; du même, "Le problème de la sécurité dans le sud-est Européen de l'entre-deux-guerres: A la recherche des origines du Pacte Balkanique de 1934", *Balkan Studies*, 14 (1973), pp. 247-67.

11. D. Kitsikis, *op. cit.*, p. 216-7.

12. Congrès Européen/Europa Kongress, Bâle/Basel, 1-4 Oct. 1932, p. 36.

13. A. Papanastassiou, *Μελέτες-Λόγοι-Ἄρθρα* (Etudes-Discours-Articles), Athènes 1957, p. 645. Sur N. Politis, voir S.D.N., *50/22540/19816*, Fédération des Comités des coopération européenne, 1930 (8 Septembre).

lui-même, dans une déclaration au journal "Neue Züricher Zeitung", se référait aux avantages et au terme de "Marché" européen pour souligner les avantages de l'unification européenne même au niveau économique[14].

L'appréciation positive de l'idée de rassemblement européen tendait à constituer un choix politique largement accepté dans le cadre de la vie politique grecque. Les mouvements dirigeants et les organes de presse des formations politiques qui s'étendaient des conservateurs libéraux jusqu'aux sociaux-démocrates adoptaient sans réserve le principe et considéraient positivement les perspectives qui étaient ouvertes grâce au projet Briand. Au centre de ce large éventail politique, la journal "To Vima" ("Tribune Libre") reflète le climat d'approbation générale: "La réponse que le gouvernement grec a donnée hier au mémorandum de M. Briand concernant l'entente paneuropéenne, n'a, bien sûr, qu'une valeur platonique. Elle n'ajoute rien et n'a, malheureusement, pas d'influence sur les événements. Mais, le fait qu'un petit pays, qui n'a évidemment aucune raison particulière de se réjouir de la solidarité des grandes puissances, soit un des premiers à se rallier à tout projet capable de promouvoir la paix et la solidarité entre les pays d'Europe, constitue une manifestation, de moindre importance peut-être, mais tout à fait digne d'attention particulière...C'est sans la moindre nuance d'égoïsme que nous croyons que s'il se trouvait des imitateurs parmi les grands Etats, alors l'idée d'une Paneurope serait en voie de réalisation. Mais s'en trouvera-t-il"?[15].

Ce large rassemblement du monde politique du pays était étroitement lié aux fondements idéologiques et aux options politiques de ses porte-parole, en ce qui concerne les problèmes nationaux fondamentaux. Le Président de la République Hellénique, Alexandros Zaïmis, un conservateur libéral, était un européen convaincu, membre de l'Union Paneuropéenne depuis le milieu des années '20[16]. Andreas Michalacopoulos, vice-président du gouvernement et ministre des Affaires Etrangères, était un chaleureux défenseur de l'idée européenne: Président honoraire de la section grecque de l'Union Paneuropéenne dès sa création en août 1930[17]; il en assumerait aussi en 1933

14. Cf. D. Kitsikis, *op. cit.*, p. 206.

15. *To Ελεύθερον Βήμα,* 13 juillet 1930. A propos de l'attitude de la presse grecque à l'égard du projet Briand, voir aussi, Public Record Office, *F.O. 371/14995,* (Athens) to Henderson, 15 september 1930.

16. J. B. Duroselle, *L'idée d'Europe dans l'Histoire,* Paris 1965, p. 274.

17. Grèce. A.A.E., *K.T.E. VII/4,* Goudenhove-Kalergi à Michalakopoulos, 26 août 1930, 23 février 1931, A. Michalakopoulos à Goudenhove-Kalergi, 8 août 1930.

—après son départ du pouvoir— la présidence active[18]. Nicolaos Politis, un des premiers présidents honoraires de l'Union Paneuropéenne, allait jouer un rôle actif dans tous les Congrès Paneuropéens et apposer le sceau de son expérience scientifique et de sa clairvoyance politique dans les délibérations sur le projet Briand[19]. Alexandros Papanastasiou, enfin, avait saisi l'occasion de la convocation du Congrès de la Paix à Delphes pour exalter l'idée des "Etats-Unis d'Europe qui sauverait ses peuples"[20].

Cette brève présentation de l'attitude de ces représentants de la vie publique contribue à la meilleure compréhension de la position d'Eleftherios Vénizèlos, porte-parole de la résultante de leurs divergences idéologiques, Président du Conseil et connaisseur expérimenté des problèmes du pays. En effet, la réponse positive aux propositions de Briand n'était pas le fruit du hasard ni celui des circonstances momentanées. Visionnaire audacieux, dans la mesure où cette vision n'était pas coupée de l'action politique, Vénizèlos n'avait pas hésité à adopter très tôt l'idée de l'unité européenne. En octobre 1926, à l'occasion de la convocation du Congrès Paneuropéen à Vienne, il s'engageait politiquement au côté des premiers partisans de l'Europe[21]. Et lorsqu'en 1930, sera convoquée, à Berlin, la deuxième Conférence, déjà Président du Conseil de la Grèce, il formulera les meilleurs voeux pour la réussite des objectifs de l'Union Paneuropéenne: l'union des Etats européens en une fédération politico-économique fondée sur l'égalité et la collaboration pacifique sous l'égide et au sein de la Société des Nations[22]. Si la partie la plus importante peut-être des archives personnelles de Goudenov-Kalergi avait été sauvée et accessible, on pourrait signaler certains éléments supplémentaires, révélateurs de l'engagement de Vénizèlos au côté des partisans actifs de l'unité européenne. Mais le seul témoignage du fondateur de l'Union Paneuropéenne lui-même ne suffit-il pas à poser inébranlablement cette constatation fondamentale? Dans son texte de souvenirs le plus connu, Goudenov-Kalergi souligne: "Parmi les nombreux chefs politiques étrangers qui sont venus à

18. *Paneuropa,* 1933, p. 156.

19. Les noms des éminents Grecs qui ont joué un rôle de protagoniste dans le mouvement pour l'unification européenne sont cités assez souvent dans *Paneuropa,* 1930 (6/7) 266-7, 1932 (4).108, 1934 (2)55, (5).111-2, 121-2, 1937 (9).259-61, Congrès Européen/Europa Kongress, Bâle/Basel, 1-4 Oct. 1932, p. 7, 9, 11, 36-37, 44. Il est à noter en outre que D. Maximos, en tant que Ministre des Affaires Etrangères de P. Tsaldaris (1933-1935), prendra part active dans le cadre de l'Union Paneuropéenne.

20. *Μελέτες-Λόγοι-Ἄρθρα, op. cit.,* p. 645-6.

21. J. B. Duroselle, *op. cit.,* p. 274.

22. *Paneuropa,* 1930, p. 266.

Vienne —où était le siège de l'Union Paneuropéenne—c'est Eleftherios Vénizèlos qui m'a fait la plus grande impression. Enthousiaste et ne doutant nullement de l'avenir de la Paneurope..."[23]. Et en janvier 1931, dans sa revue "Paneuropa", Goudenov-Kalergi n'hésitait pas à lui accorder le qualificatif de "grand Européen et grand Partisan de l'Europe Vénizèlos"[24].

La prise en considération de l'attitude isolée de la Grèce en faveur du Projet Briand "d'Union Fédérale de l'Europe" ne devrait, en aucun cas, donner l'impression que l'on tendrait ainsi à attribuer à Athènes un rôle déterminant, qu'en réalité, elle n'a pas joué. Cependant, le fait de signaler les limites de la contribution de la Grèce ne signifie absolument pas qu'il ne faille pas, d'autre part, souligner l'importance de sa réponse positive aux propositions d'unification européenne. Avant de rechercher un point d'appui dans le système fragile de l'équilibre des forces, afin de sauvegarder l'indépendance nationale et l'intégrité territoriale du pays, le gouvernement grec, attaché au régime des Traîtés de la paix et aux règles de la légitimité internationale, avait tout d'abord compté exploiter toute possibilité offerte par la nouvelle organisation rationnelle des relations internationales, dans le cadre de la Société des Nations. La tentative de Briand pour faire coïncider la mise en application de son projet avec le fonctionnement du système de la sécurité collective, ainsi que sa proposition d'unification comme moyen, entre autres, d'étendre les garanties de Locarno à tout le continent européen, s'harmonisaient avec l'objectif parallèle poursuivi par Athènes. Plus, le gouvernement grec soucieux de stabiliser les institutions parlementaires et stimuler le développement économique du pays, s'était confirmé dans sa position en faveur du rassemblement européen.

23. R. Goudenhove-Kalergi, *J'ai choisi l'Europe*, Paris 1952, p. 148.
24. *Paneuropa*, 1931, p. 14.